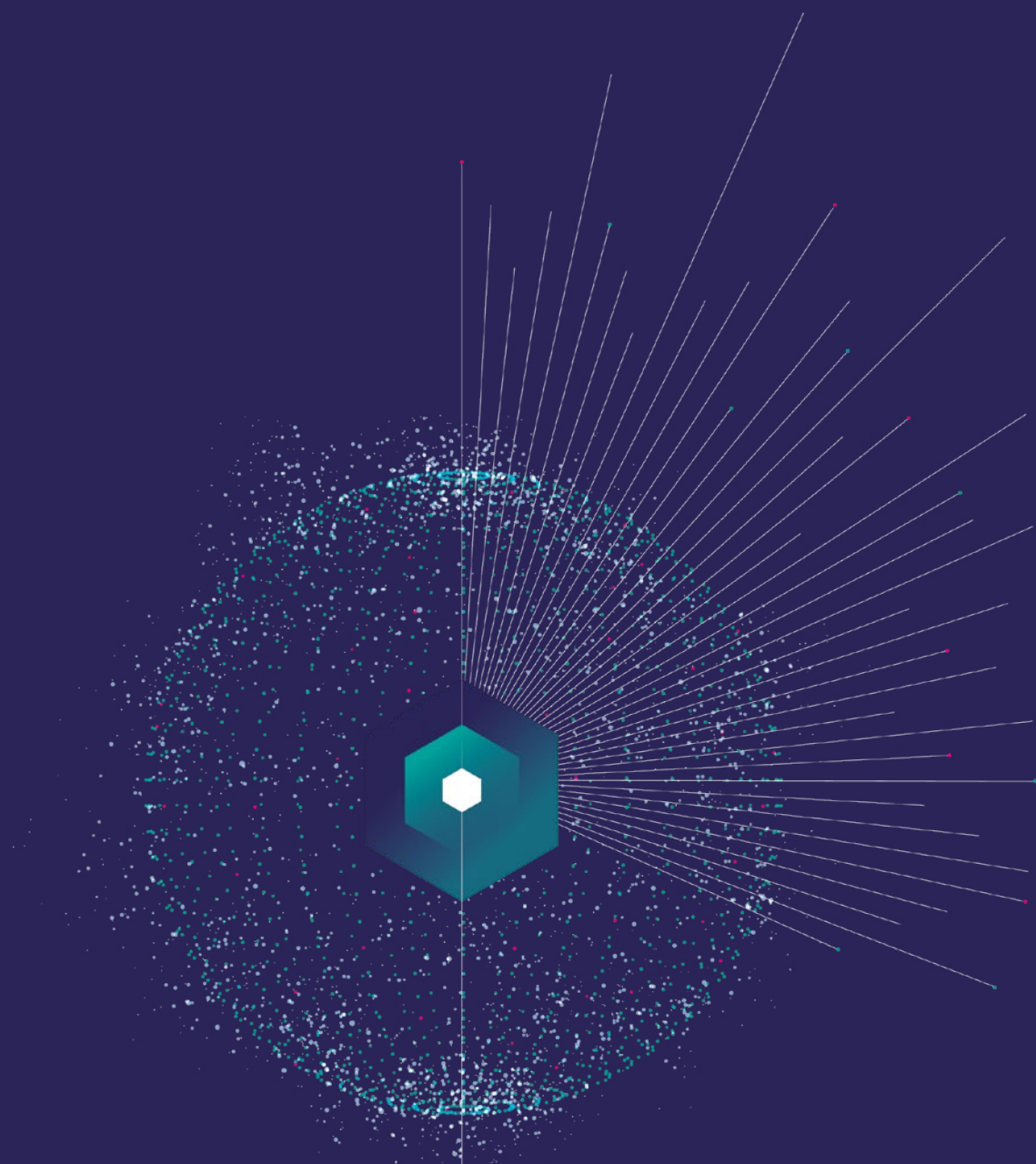




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi



ALLER À
L'INTERNATIONAL

L'expertise INPI au service des entreprises

LE RÉSEAU

LES MISSIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX INPI À L'INTERNATIONAL

Au sein du réseau international, **les conseillers régionaux INPI couvrant près de 100 pays** accompagnent les entreprises, PME et start-up et les informent sur leurs droits en matière de propriété intellectuelle (PI) à l'étranger.

Intégrés au sein des services économiques des Ambassades, ils interviennent au cœur de l'écosystème institutionnel, administratif et financier de leur zone d'action. Cette place privilégiée leur permet de mieux appréhender au niveau local la réglementation, les opportunités ou contraintes afin de guider au mieux les acteurs économiques.

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE L'INPI ONT POUR PRINCIPALES MISSIONS DE :

- Identifier et analyser les bonnes pratiques dans les pays tiers ;
 - Promouvoir le savoir-faire français sur les territoires étrangers dont les indications géographiques (IG) et contribuer à l'attractivité de la France ;
 - Lutter contre la contrefaçon.
- Ces missions complémentaires permettent d'apporter un accompagnement individualisé et opérationnel aux entreprises pour les aider dans la définition, la valorisation et la sécurisation de leurs actifs immatériels à l'international. Aux côtés des acteurs institutionnels impliqués dans la lutte anti-contrefaçon (police, douanes...) et en lien avec le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), les Conseillers régionaux informent, orientent et apportent un soutien aux entreprises dans la défense de leurs droits.

- Etablir une coopération institutionnelle avec leurs homologues et faciliter l'accès au marché par une action régaliennne ou d'influence ;
- Informer et accompagner les acteurs et partenaires au niveau économique et technique ;

ÉTABLIR une COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE avec les HOMOLOGUES de l'INPI et **FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ** par une ACTION RÉGALIENNE ou une action D'INFLUENCE



PROMOUVOIR LE SAVOIR - FAIRE FRANÇAIS sur les territoires étrangers dont les IG, **CONTRIBUER à L'ATTRACTIVITÉ** de la France



INFORMER ET ACCOMPAGNER les acteurs et partenaires au niveau économique et technique



IDENTIFIER ET ANALYSER LES BONNES PRATIQUES dans les pays tiers



LUTTER
contre la contrefaçon

LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INPI

**AMÉRIQUE DU NORD,
WASHINGTON**
Etats-Unis,
Canada, Mexique
Stéphanie LEPARMENTIER
washington@inpi.fr



**AFRIQUE DU NORD,
RABAT**
Maroc, Algérie, Tunisie
François KAISER
rabat@inpi.fr



**ASIE ORIENTALE,
PEKIN**
Chine continentale,
Hong Kong, Taiwan, Mongolie
Julie HERVÉ
pekin@inpi.fr



**ASIE DU PACIFIQUE,
TOKYO**
Japon, Corée du Sud,
Australie, Nouvelle-Zélande
Amandine MONTREDON
tokyo@inpi.fr



**DIRECTION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE
SERVICE RÉSEAU INTERNATIONAL**
Courbevoie, France
François-Xavier de BEAUFORT
Céline BOISSEAU
cboisseau@inpi.fr



**AMÉRIQUE LATINE,
RIO DE JANEIRO**
Argentine, Uruguay,
Paraguay, Chili, Bolivie,
Pérou, Brésil, Colombie
Renaud GAILLARD
Hortense CALDAGUES
riodejaneiro@inpi.fr



**AFRIQUE SUBSAHARIENNE,
ABIDJAN**
Pays membres de l'OAPI,
Nigeria, Ghana
Caroline ROLSHAUSEN
abidjan@inpi.fr



**MOYEN-ORIENT,
ABU DHABI**
Emirats Arabes Unis,
Arabie saoudite, Bahreïn,
Koweït, Qatar, Oman, Iraq,
Iran, Liban, Jordanie, Yémen, Egypte
Jinane KABBARA
abudhabi@inpi.fr



**ASIE DU SUD,
NEW DELHI**
Inde, Afghanistan,
Bengladesh, Bhoutan,
Maldives, Népal,
Pakistan, Sri Lanka
Sébastien CONNAN
newdelhi@inpi.fr



**ASIE DU SUD EST,
SINGAPOUR**
Singapour, Indonésie, Malaisie,
Thaïlande, Philippines, Brunei,
Vietnam, Laos, Birmanie,
Cambodge
Fabrice PERRONO
singapour@inpi.fr



L'INPI met à votre disposition ses fiches PI à l'international dans lesquelles les différents conseillers régionaux livrent un état des lieux de la propriété intellectuelle dans leur zone d'action.

Ces fiches vous donnent notamment accès aux informations juridiques indispensables pour protéger ou étendre vos différents titres de propriété industrielle à l'étranger.

[En savoir plus](#)

À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en

œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 64 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.



inpi.fr | data.inpi.fr | formalites.entreprises.gouv.fr



+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France

inpi